

DEPARTEMENT
DE L'INDRE

COMMUNE
ARDENTES

Nombre de conseillers
en exercice : 27
présents : 19
votants : 23 (dont 4 pouvoirs)

date de convocation 05 JUIN 2024

certifié exécutoire
transmis à la Préfecture
le 14/06/2024
publié, affiché le
14/06/2024
Pour le Maire, l'agent délégué

Isabelle DORANGEON



Délibération n° 042/2024

Objet : Tarifs Restaurant scolaire et Périscolaire

Le rapporteur : Jacky PINCHAULT

Le conseil municipal est invité à fixer les tarifs du restaurant scolaire et du Périscolaire pour l'année scolaire 2024-2025 (septembre 2024 à juillet 2025).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, 22 pour et 1 abstention,

Restaurant scolaire :

De fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 comme suit :

- ✓ 3,90 € le repas par enfant, 2,90 € le repas à partir du 3^{ème} enfant pour une famille de 3 enfants et plus inscrits au restaurant scolaire.
- ✓ Si une des conditions fixées dans le règlement intérieur est réunie, une majoration sera appliquée et les tarifs seront alors de 4,85 € le repas par enfant et 3,60 € le repas à partir du 3^{ème} enfant pour une famille de 3 enfants et plus inscrits au restaurant scolaire.

Périscolaire :

- D'approuver à compter du 1^{er} septembre 2024 et pour l'année scolaire 2024-2025, les nouveaux tarifs de l'ALAE selon le quotient familial.

Accusé de réception en préfecture
036-21360059-20240612-2024-042-DE
Date de télétransmission : 14/06/2024
Date de réception préfecture : 14/06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles CARANTON, maire

Etaient présents : Mesdames BEHRA, ARDOUIN, FOURRÉ, Messieurs PINCHAULT, DALOT, adjoints, Mesdames BOUSSARDON, GERBEAUD, LAPLAINE, GAUFILET, VIOL et Messieurs PINON, GÉRARD, BARACHET, LOUET, BOUTIN, PAQUET, GAURIAT, BERNARDET,

Excusé : Monsieur SALADIN qui donne pouvoir à Monsieur DALOT, Madame LE CARER-MIOTTON qui donne pouvoir à Madame GAUFILET, Madame BIGNON qui donne pouvoir à Madame VIOL, Madame LANDRON qui donne pouvoir à Monsieur BOUTIN,

Absents : Mesdames MOREAU JOSEPH, DESMAISON, PRUNIER, et Monsieur CHABENAT,

Monsieur BERNARDET a été élu secrétaire.

A PARTIR DU 01/09/2024	matin (7h30 à 8h45)		après-midi (16h30 à 18h45) avec le goûter	
	activité réservée	activité non réservée (majoration ~ 25%)	activité réservée	activité non réservée (majoration ~ 25%)
0 - 700	1,95 €	2,45 € ^{1/4}	3,05 €	3,80 €
> 700	2,30 €	2,90 €	3,55 €	4,45 €

- En cas de non-respect de l'horaire de fermeture (18 heures 45) de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole les lundis, mardis, jeudis et vendredis une majoration de 5€ par ¼ heure sera facturée.

Ardentes le 13 juin 2024
Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gilles CARANTON



Le secrétaire,
Daniel BERNARDET

Accusé de réception en préfecture
036-213600059-20240612-2024-042-DE
Date de télétransmission : 14/06/2024
Date de réception préfecture : 14/06/2024